

INSPECTION DU PAYS DE GEX SUD

Bellegarde, le 31/08/2022

Affaire suivie par :
Frédéric PARMENTIER
Tél : 04 50 99 37 95
Mél : cpce.0011421p@ac-lyon.fr

Frédéric PARMENTIER
Conseiller pédagogique 1^{er} degré EPS
aux

12 rue Joliot Curie
BP 70254
01202 BELLEGARDE SUR VALSERINE Cedex

intervenants bénévoles

Agrément « Intervenants bénévoles extérieurs »

Madame, Monsieur,

Vous allez participer à une session d'agrément pour les intervenants extérieurs.

La partie théorique (tronc commun nécessaire pour toutes les activités) sera effectuée (2 dates au choix) :

- **lundi 12 septembre de 18h00 à 20h00** à St Genis dans la salle de la Diamanterie
- ou**
- **mardi 13 septembre de 09h45 à 11h30** à Bellegarde sur Valserine (Valserhône)

Rappel : Les personnes ayant déjà suivi une session théorique ne s'inscriront que pour une partie pratique (en cas de doute, n'hésitez pas à me contacter).

✓ Pour les parties pratiques :

➤ **Natation**

- **Judi 08 septembre de 16h00 à 17h00** à Ferney-Voltaire

ou

- **mardi 13 septembre de 08h30 à 09h15** à Bellegarde sur Valserine (Valserhône)

.../...

- **Escalade**
 - **Lundi 12 septembre de 13h30 à 15h30** à Bellegarde sur Valserine (Valserhône)

- **Kayak**
 - **Jeudi 15 septembre de 14h00 à 16h00** à Divonne-les-Bains

Vous voudrez bien vous inscrire en ligne à l'adresse suivante :
<https://framaforms.org/sessions-dagrement-septembre-2022-1657197954>

Merci de bien remplir tous les champs (en sélectionnant éventuellement "j'ai déjà participé" ou "je ne participe pas"), et de fournir une adresse électronique valide.

Vous recevrez toutes les informations nécessaires par courriel (matériel, déroulement, niveau attendu, ...) avant le 07/09/2022. Si vous n'avez rien reçu à cette date, veuillez regarder dans vos spams ou vos courriers indésirables. N'hésitez pas à me contacter en cas de problème ou de difficulté :
cpce.0011421p@ac-lyon.fr .

Pour des raisons de sécurité, de matériel, d'espace et d'encadrement, les personnes non inscrites au 07/09/2022 ne pourront être accueillies.

Depuis le 12/10/2017, l'honorabilité de chaque intervenant en EPS doit être vérifiée annuellement par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).
Vous voudrez donc bien compléter le document 2.3B « Fiche individuelle » s'il vous est transmis avec les informations de la session et me le retourner pour pouvoir valider l'agrément.

Je reste à votre disposition pour toute aide ou information complémentaire.
Bien cordialement

**Le CP1D-EPS
Frédéric PARMENTIER**